

Mais comment a donc été commise la monumentale erreur de Strate J ?
Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

La question écrite n° 3424 fait suite au projet de transférer une partie de l'administration cantonale, actuellement située à Morépont 2, au 3ème étage de l'immeuble Strate-J.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Combien d'experts a-t-il fallu grassement payer pour se rendre compte que de transférer l'administration d'un bâtiment qui appartient au Canton, et qui ne coûte plus rien désormais en termes de location, dans un bâtiment à aménager et dont la location est de 540'000 francs annuellement ne constituait pas franchement une bonne affaire

Toutes les études menées jusqu'à ce jour sur les possibilités d'occupation du 3ème étage de Strate-J ont été réalisées par un groupe de travail constitué pour la circonstance, en interne de l'administration. Aucune dépense n'a été octroyée à des experts ou consultants extérieurs.

Par ailleurs, l'éventuel transfert de l'administration cantonale actuellement située à Morépont 2 a été étudié parmi d'autres options. À ce jour, aucune décision définitive n'a été prise par l'autorité compétente.

2. Qui a eu la bonne idée de ne pas prévoir de salle de sports pour un campus universitaire, qui plus est dans lequel des enseignant-es d'éducation physique et sportive sont formés-es ?

La question des salles de sports a été discutée par la commission de construction de Strate J, dont la composition était publique. Lors de l'élaboration du projet, la HEP avait émis le vœu de disposer de telles infrastructures aux abords ou dans le bâtiment prévu.

Les besoins étaient évalués à une quinzaine de leçons par semaine, soit une occupation d'environ 35%. La situation de Strate J a été jugée inadaptée par la plupart des personnes concernées : proximité de la route et de voies de chemins de fer, difficultés d'accès pour les activités extérieures, nature du terrain plus propice pour d'autres activités. Il a donc été décidé d'emblée qu'une solution alternative devait être trouvée avec la commune de Delémont.

Cette solution est actuellement en train de se dessiner avec le projet d'aménagement « Gare sud », dont la presse s'est déjà fait l'écho. Un rapport a été transmis aux autorités cantonales et communales. Il fait état d'un projet de halle triple, dont une pourra être utilisée par les écoles qui relèvent de la formation postobligatoire, soit la HEP et les divisions du Centre jurassien d'enseignement et de formation.

3. Quel accord entre les trois cantons BEJUNE - et par qui pour le Jura - a été conclu pour que la charge financière du 3^e étage inoccupé actuellement soit intégralement assumée par le Jura ?

La création du 3ème étage est indépendante de l'accord conclu avec les partenaires concernés, à savoir la HE-Arc, la HES-SO et la HEP-BEJUNE.

Le bâtiment a été financé par la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura, via un leasing. Cette dernière a accepté de financer la construction du 3ème étage à condition que la SI Campus, propriétaire du bâtiment, dispose d'une garantie de loyer dans le cas où l'étage 3 est vide et n'engendre pas de recette locative.

En 2013, la SI Campus a sollicité l'État pour obtenir cette garantie de loyer. Le dossier a été soumis au Gouvernement qui a accepté la réalisation du 3ème étage de Strate-J et la garantie de loyer de l'État y relative, payée à la SI Campus si le 3ème étage n'est pas occupé.

4. Le Conseil d'administration de la société immobilière qui gère Strate J est-il à la recherche d'institutions pouvant être intéressées à s'établir au 3^e étage du bâtiment ? Et si oui, y en a-t-il potentiellement quelques-unes disposées à investiguer davantage dans cette idée ?

La recherche d'institutions pouvant être intéressées à s'établir au 3ème étage du bâtiment est une priorité pour l'État et le Conseil d'administration de la SI Campus.

Cette recherche a permis d'accueillir l'école primaire du Gros-Seuc à Delémont pour l'année scolaire 2019-2020, durant l'exécution des travaux dans le bâtiment de l'école.

Actuellement, la cellule Covid de l'État occupe la moitié du 3ème étage. La disponibilité de ces locaux a permis d'installer la cellule Covid rapidement et sans coût supplémentaire pour l'État.

Enfin, d'autres options ont été examinées, dont une récente qui visait à implanter une entreprise privée sur la moitié du 3ème étage. Le projet n'a finalement pas abouti. D'autres investigations sont en cours.

Delémont, le 14 décembre 2021

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

